



SLC - CSF

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris
Tel/Fax : 01 40 31 70 00

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 octobre 2006

FINIES LES CHARGES PAYEES 2 FOIS PAR LES LOCATAIRES l'OPAC de Paris condamné par la Cour de cassation

Le Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC-CSF) se félicite de l'arrêt de la Cour de Cassation en date du 27 septembre 2006 qui condamne l'OPAC de Paris, suite à un recours en Justice introduit en octobre 2002 par Emmanuel SPINAT, Président du SLC-CSF et représentant des locataires au Conseil d'Administration de l'OPAC de Paris.

La Cour de Cassation vient de condamner définitivement l'OPAC de Paris pour récupération abusive des salaires du gardien dans les charges locatives, confirmant ainsi que les rémunérations des gardiens ne sont pas récupérables auprès des locataires lorsque les tâches d'entretien des parties communes des immeubles (ménage et ordures ménagères) ne sont pas assurées dans leur totalité par les gardiens, mais partagées avec des sociétés de nettoyage.

Cet arrêt est déterminant pour tous les locataires, car il met fin aux dérives qui ont conduit à faire payer 2 fois aux locataires l'entretien des parties communes, une première fois à travers les salaires des gardiens pour des tâches qu'ils n'assument pas en totalité, une seconde fois à travers le coût des contrats d'entretien passés avec des sociétés extérieures se substituant aux gardiens. Ce sont ainsi près de 20 millions € de charges locatives qui étaient payés chaque année en sus par les locataires.

Le SLC-CSF a demandé à l'OPAC de Paris de tirer toutes les conséquences de cet arrêt de la Cour de Cassation, et le Président de l'OPAC de Paris, a confirmé au Conseil d'Administration du 18 octobre dernier que l'Office reviendrait au respect des dispositions légales sur l'ensemble de son patrimoine, dans les meilleurs délais.

Au-delà de l'OPAC de Paris, cet arrêt de la Cour de Cassation est un rappel à la Loi pour un grand nombre de bailleurs nationaux qui pratiquent cette double-récupération abusive.

Le Syndicat du Logement et de la Consommation, organisation affiliée à la CSF, est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville (OPAC, RIVP, SIEMP, SAGI). Elle a notamment participé à la manifestation de la vérité dans l'Affaire des HLM de Paris, en se portant partie civile dès février 2001.

Contact Presse :

Emmanuel SPINAT, Président du SLC-CSF

Administrateur de l'OPAC de Paris

Mobile : 06 07 49 48 15 - Bureau : 01 40 31 70 00